

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 janvier 2022

Objet : Demandes d'accès

N/Réf. : 1847 00/2021-2022.625 et N/Réf. : 1847 00/2021-2022.626

Nous donnons suite à vos demandes d'accès reçues le 17 décembre dernier dans lesquelles vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Je désire obtenir une copie du ou des documents suivants:

- Statistiques sur le nombre d'employés médicaux dans la province de Québec, catégorisés par [origine ethnique ou culturelle].
- Cela comprendrait idéalement le nombre total d'employés et le nombre de personnes du réseau de la santé appartenant à chaque groupe racialisé.

Si possible, veuillez fournir les documents sous forme de fichiers numériques (comme un CSV, par exemple) au lieu de photocopies. » (*sic*)

« [...]

- Statistiques sur le nombre d'employés médicaux dans la province de Québec, catégorisés par [origine ethnique] et autorité au sein du système de santé.
- Je recherche spécifiquement des données démographiques sur les travailleurs médicaux qui fournissent leur titre de poste, leur niveau d'autorité (c.-à-d. les membres de l'équipe, les chefs d'équipe, les gestionnaires, etc.) et leur [origine ethnique], organisées dans un tableau.

Si possible, veuillez fournir les documents sous forme de fichiers numériques (comme un CSV, par exemple) au lieu de photocopies. » (*sic*)

... 2

Nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à vos demandes d'accès. Comme le terme « Employés médicaux » visé par la demande ne précise pas le type de personnel en question, nous vous proposons de consulter des données générales publiées sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/>

De plus, concernant la catégorisation par origine ethnique des employés du réseau, le MSSS ne détient aucune information correspondante. Enfin, les données disponibles au MSSS ne nous permettent pas de déterminer comment sont organisées les équipes de travail et ne précisent pas le lien hiérarchique entre les individus.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1